



Demande d'information sur la régularisation

Par **dani31**, le **02/12/2009 à 22:31**

Bonjour, j'ai fait maintenant le 4^e récépissé de demande de mon premier titre de séjour d'un an (dossier maladie) j'ai passé par toutes les étapes mais jusqu'à maintenant j'ai pas de réponse. Je reçois toujours un récépissé non autorisé à travailler. Je vous demande s'il y a une solution pour m'autoriser à travailler car je vis dans une situation un peu critique sans travail. Deuxièmement comment je peux me renseigner sur mon dossier car j'arrive pas à me renseigner au niveau de ma préfecture. Merci.

Par **chris_ldv**, le **02/12/2009 à 23:58**

Bonjour, La Préfecture est votre seul interlocuteur. Prenez un avocat. Salutations,